



DOSSIER DE PRESSE

Du Projet de Vie au Projet d'Etablissement Séminaire d'échange et de partage d'expérience 05 Mars 2015

Contexte :

Au Maroc, la question du handicap prend de plus en plus d'importance dans les priorités politiques du pays. En effet, la lettre Royale du 10 décembre 2009, à l'occasion du 60^{ème} anniversaire de la déclaration des droits de l'Homme, annonçant la ratification du Maroc de la Convention Internationale Relative aux Droits des Personnes Handicapée (CIRDPH) affiche une volonté politique au plus haut sommet de l'Etat et marque un tournant décisif dans la gestion de cette thématique.

Par cette ratification, le Maroc s'engage à améliorer les conditions de vie des PSH en adoptant une approche basée sur les droits de l'Homme et sur leur inclusion dans la société sur la base du principe d'égalité des chances entre tous les citoyens marocains. La nouvelle constitution de juillet 2011 institutionnalise cette décision par l'inscription du Handicap comme critère de discrimination. Plusieurs principes nouveaux constituent des atouts pour le secteur du handicap. A titre d'exemples on cite :

- ✓ La consécration de l'approche Droit comme approche principale dans la gestion de la chose publique
- ✓ la clarification de la responsabilité de l'état dans l'élaboration de programmes et stratégies au profit de cette population cible
- ✓ l'universalité de l'accès aux services de qualité pour tous les citoyens,
- ✓ La valorisation du rôle des associations dans l'élaboration, suivi et l'évaluation des politiques publiques

Malgré cette dynamique, l'accès aux droits des personnes en situation de handicap au Maroc reste encore très limité. A titre d'exemple, 68% des enfants de 4 à 15 ans ne sont pas scolarisés. Cette situation est encore plus marquée quand il s'agit de déficiences intellectuelles. La majorité des services envers les personnes en situation de handicap sont portés par le secteur associatif qui connaît une dynamique très importante depuis quelques années. Les dits services sont mis en place, pour la plupart, sur la base d'un besoin immédiat des parents à prendre en charge leurs enfants et grâce à des opportunités de projets ou de collaboration avec des associations européennes. L'investissement massif réalisé par l'INDH et d'autres acteurs, l'effet tâche d'huile induit par les expériences réussies, la promulgation de la loi 14-05 et l'adhésion des acteurs associatifs et l'évolution des mentalités sont les principales raisons des avancées dans ce domaine. De cela est née une typologie très hétérogène avec des approches de prise en charge différentes et riches. Malgré ces efforts, plusieurs défis se posent, néanmoins, pour respecter les engagements du Maroc et sa volonté



d'améliorer les conditions de vie des PSH. On peut citer à titre d'exemple les obstacles et défis suivants :

- Manques en quantité et en qualité en professionnels notamment des métiers nécessaires à une prise en charge pluridisciplinaire
- Manque de visibilité financière qui entrave une visibilité stratégique chez les acteurs particulièrement associatifs
- Manque de coordination entre les différents acteurs au niveau national et local.
- Manque de référentiels pour les différents types de prise en charge

Convaincu de la nécessité de remédier au discours caritatif et le remplacer par la notion de solidarité nationale et de quitter le système de l'assistantat vers l'approche inclusive favorisant l'exercice de la pleine citoyenneté pour les personnes dont elle a la charge, l'AMSAT (ex. AMSAHM), s'est engagée depuis sa création en 1981, pour mettre en place des dispositifs répondants aux besoins des personnes porteuses de trisomie et pour faciliter leur pleine participation sociale et insertion dans la société. L'association n'a pas cessé de questionner et d'ajuster son projet et ses pratiques en direction des bénéficiaires de ses prestations.

Ainsi, et dans cette perspective, l'AMSAT en partenariat avec Handicap International ont déjà organisés, en 2002, des rencontres inter-associatives dans le but de d'amorcer la réflexion autour de la question du projet institutionnel.

Aux termes de ces rencontres qui ont connues la participation d'une quinzaine de représentants associatifs de différentes régions du Maroc (Rabat, Casablanca, Kenitra, Tanger, Safi, Agadir, Taza, Meknès, etc.) un intérêt et un souhait unanime en faveur de la tenue d'autres rencontres autour de ce thème ont été fortement exprimés. D'autres rendez-vous ont été donc organisés (entre 2003 et 2005) sous forme de sessions de formation animées par des experts locaux et étrangers suivis d'un accompagnement sur le terrain.

Pourquoi cette thématique ?

Le projet institutionnel est une démarche dynamique et évolutive qui vise une démarche qualité porté par les gestionnaires de l'association. Ils y déclinent les valeurs que l'association développe, les objectifs qu'ils lui fixent. Il 'est aussi l'outil qui détermine la politique de l'association, les professionnels peuvent alors rédiger leurs projets, qu'il s'agisse de projet d'établissement, ou de projet de service, ou de projet individualisé, en s'appuyant sur les axes d'une politique clairement exprimée. Du projet institutionnel découle la cohérence des actions que l'association mène en faveur de la PSHM. Gagnant en cohérence, elle y gagne en efficacité.

Depuis ces rencontres initiés par l'AMSAT avec le concours de HI, beaucoup de changement ont été opéré dans le contexte socioculturel et politique à tous les niveaux de la prise en charge de la PSHM au Maroc.

A la lumière de tous ces changements tant internes qu'externes, réinterroger son propre projet institutionnel et mener un travail pour son renouvellement se sont imposés à l'équipe de l'AMSAT. C'est dans le cadre du projet « Pour une meilleure articulation entre projet d'établissement, projets de services et projet individualisé » en partenariat avec Handicap International et le soutien financier de la Principauté de Monaco, que la reformulation du



projet associatif et le projet d'établissement a été mené par L'AMSAT. Le séminaire de clôture de ce projet ambitieux donc de relancer le débat autour de cette thématique qui continue aujourd'hui et plus que jamais d'être d'actualité. En effet, dans un contexte politique favorable et à la lumière des réformes en cours notamment l'adoption de loi cadre 97/13 par le conseil des ministres, le projet de réforme de la loi 14/05 que l'AMSAT partage son expérience avec l'ensemble des acteurs concernés.

Ainsi à travers la présentation de son nouveau projet institutionnel et l'expérience accumulée, les réalisations mais aussi les écueils et les difficultés rencontrées dans le domaine de l'accueil et de l'accompagnement des personnes porteuses de déficiences mentales de proposer des normes de pratiques et d'intervention susceptibles d'intéresser d'autres structures ayant des objectifs similaires. Ce afin d'améliorer la qualité des services pour répondre aux besoins des PSHM en termes d'accompagnement et de prise en charge médico-psychologique et socio-éducative. Le séminaire sera aussi l'occasion d'échanger avec d'autres acteurs marocains et étrangers autour de la nécessité de cette démarche qui garantit les droits des bénéficiaires et unifie l'ensemble des professionnels intervenant dans l'établissement autour de missions, de valeurs et d'objectifs communs tant dans leurs dimensions éthiques qu'opérationnelles.

Objectifs du séminaire :

- Partager l'expérience de l'AMSAT avec les acteurs associatifs et institutionnels sur l'élaboration du projet associatif et d'établissement
- Présentation d'expériences similaires en France
- Lancer le débat sur le projet d'établissement comme démarche qualité et outils de régulation des services

Acteurs :

- ✓ Ministère de la Solidarité de la Femme de la Famille et du Développement Social
- ✓ Entraide Nationale
- ✓ Handicap International
- ✓ Fondation OCP
- ✓ Centre National Mohamed VI pour les personnes Handicapées
- ✓ FAIT 21 France
- ✓ Acteurs associatifs ou compétences dans le domaine maîtrisant ou ayant une expérience dans la démarche
- ✓ Education et Territoire Maroc

Lieu : La salle Gérard Philippe – Institut Français de Rabat

Date : 05 mars 2015 de 8h30 à 18h